

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 9 décembre 2019.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le neuvième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 19 h 15.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents : les conseillères Luce Lacroix,
Nicole Boilard,
les conseillers Claude Gagnon,
Rosaire Simoneau,
Eddy Faucher,
Steve Rouleau,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-12-1024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Explications par le maire et période de questions

Le maire explique le budget 2020 ainsi que le plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022. Une période de questions s'ensuit à laquelle assistent environ dix-sept (17) personnes. Deux (2) personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Ajournement de la séance

La séance est ajournée à 19 h 45 et reprend à 19 h 50.

2019-12-1025

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2020;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le budget de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2020 tel que présenté par la trésorière de la Ville qui s'établit comme suit :

REVENUS

De taxation	
• Activités de fonctionnement	20 020 566 \$
• Activités d'investissement	1 300 000 \$
Tenant lieu de taxes	609 907 \$
De sources locales	3 215 087 \$
De transferts – intérêts dette Gouvernement du Québec	287 743 \$
De transferts - autres	<u>260 588 \$</u>

TOTAL DES REVENUS

25 693 891 \$

Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement

Paiement comptant d'immobilisations	<u>1 300 000 \$</u>
TOTAL DES REVENUS SPÉCIFIQUES TRANSFÉRÉS	<u>1 300 000 \$</u>
TOTAL DES REVENUS APRÈS TRANSFERTS	24 393 891 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration	3 551 376 \$
Sécurité publique	3 537 231 \$
Transport routier	3 220 294 \$
Hygiène du milieu	4 346 169 \$
Santé et bien-être	185 511 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	1 425 793 \$
Loisirs et culture	4 958 500 \$
Frais de financement	<u>951 384 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 176 258 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital – Sainte-Marie	1 899 317 \$
Remboursement en capital – Gouvernement du Québec	1 790 882 \$
Transfert – capital dette – Gouvernement du Québec (SOFIL)	<u>(1 790 387)\$</u>
TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	<u>1 899 812 \$</u>

SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATIONS	317 821 \$
---	-------------------

AFFECTATIONS

Activité d'investissement	(15 000)\$
Fonds de roulement	(350 000)\$
Quote-part – franchise collective	(44 652)\$
Réserve financière – vidange et disposition des boues des étangs d'épuration	(32 000)\$
Montants à pourvoir dans le futur	(650)\$
Surplus accumulé affecté	<u>124 481 \$</u>
TOTAL DES AFFECTATIONS	<u>(317 821)\$</u>

SURPLUS (déficit)	<u>0 \$</u>
--------------------------	--------------------

QUE la trésorière Lucie Gravel est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, les documents concernant le budget 2020 et les transmettre, si requis, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du budget 2020.

Certificat de crédits du trésorier numéro 1 (budget 2020).

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2020-2021-2022

2019-12-1026

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022 de la Ville de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022 de la Ville de Sainte-Marie tel que présenté par le maire de la Ville, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 32 464 704, \$, soit 14 179 404, \$ pour l'année 2020, 11 749 300, \$ pour l'année 2021 et 6 536 000 \$ pour l'année 2022.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Il y a reprise de la période de questions. Une (1) personne pose des questions et émet des commentaires.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 H 54.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.